



Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 12.00 ; 6 mois, 23.00 ; 1 an, 46.00.
France et Belgique.....	» 13.00 ; » 25.00 ; » 48.00.
Union postale.....	» 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00.

REDACTION - ANNONCES

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1190.
TOURCOING : 33, rue Carcel. Téléph. 27.
Chèques postaux 87 Lille

La Ruhr

Les problèmes de l'occupation

Nous avons montré la valeur économique de la Ruhr, sa position vitale dans l'activité de l'Allemagne.

Au Sénat, récemment, M. François-Marsal montrait qu'en la tenant, en l'occupant, nous mettions la main sur la gorge de l'Allemagne métallurgique, même agricole par l'abondance des engrais de déphosphoration qui en sortent. Pourquoi donc nos gouvernements ont-ils hésité jusqu'ici à se livrer à cette opération qui nous donnerait un gage d'inestimable valeur ?

Nous n'avons pas trop facilement leur inertie. Il y a des difficultés. D'abord, quand on saisit son adversaire au bon endroit, il faut ne pas faire criser ses propres amis. Or, le port d'Anvers doit une part de son activité aux exportations de la Ruhr, et une paralysie dans le commerce extérieur de cette région atteindrait sérieusement nos amis belges qui ont, je crois, présenté des observations préjudiciables à cet égard. De son côté, l'Angleterre est marchande de charbon et, si nous prenons en main l'exploitation de la Ruhr, nous lui ferons quelques débouchés, ce qu'elle ne désire pas au moment même où elle a trop de chômeurs. Voilà un premier point, et il est d'importance.

D'autre part, si nous mettons la main sur le charbon de la Ruhr, il faudra ou le prendre, ou le vendre, et sans doute les deux. Est-ce bien le moment de concurrencer nos propres mines, alors que naguère encore nos arsenaux étaient surchargés ? Et, si nous le vendons à l'Allemagne qui en aura besoin, nous serons bien payés en marks-papier que nous aurons toutes les peines à transformer en devises valables. Si nous mettons un cordon douanier à l'exportation, nous percevons encore ces droits en marks-papier et le même problème reste posé.

Enfin, ce n'est pas tout de saisir une région comme la Ruhr. Il faut qu'elle travaille et nous voulons retirer quelque bénéfice de l'occupation. Est-ce qu'on fait travailler des centaines de mille hommes avec des baïonnettes ? S'ils font la grève des bras ouvriers, nous serons obligés de les nourrir jusqu'à ce qu'ils veulent bien travailler et, s'ils s'y refusent finalement et que nous n'acceptons pas de les nourrir, qu'ils ne pourront être par eux-mêmes affamés, nous serons obligés de les laisser, après une démonstration de force qui n'aura réussi qu'à afficher notre impuissance.

Et puis, il n'y a pas que les ouvriers. Il y a les ingénieurs. Ceux-ci, pour assurer le rendement de la mine, doivent être familiarisés avec elle. Ce serait une tâche très difficile pour nos ingénieurs, à nous, à pour remplacer les Allemands défilants, à leur faire accepter d'aller prendre en main la direction de l'exploitation de la Ruhr.

Pour ces diverses raisons, exposées sommairement, on voit que si la formule « occupation de la Ruhr » fait très bien sous la plume des polémistes, quand les gouvernements ont à envisager sa mise en pratique, quand ils en arrivent au faire et au prendre, ils hésitent les uns après les autres.

S'ils avaient été sûrs, depuis trois ans, que l'Allemagne manquera à ses obligations et qu'on n'aurait de ne pas tomber dans le plus redoutable des pièges, nous pourrions croire qu'ils seraient déjà mis la main sur ce gage inestimable.

Après M. Briand, nous voyons que M. Poincaré est très prudent quand il parle de la Ruhr et je n'ai pas vu encore qu'il se soit engagé dans cette solution qu'on a récemment encore pressé de prendre de divers côtés.

Ce n'est pas nous qui le blâmerons de se produire. S'il réussit à lever les difficultés que nous avons indiquées, tant mieux, et il s'y est certainement appliqué comme ses prédécesseurs. S'il ne se résout point à cette solution et qu'il ait réussi à trouver ailleurs ce qu'il a justement appelé des gages productifs, nous nous en rapporterons à sa sagesse. Car il est difficile, surtout dans le temps présent, d'être sage quand on est fort et qu'on se voit réduit à constater les défaillances du droit qu'on tient de la victoire et des traités.

Jean MORTIER.

LES RÉPARATIONS

L'entrevue de Londres

M. POINCARÉ EXPOSERA LES MESURES COERCITIVES QU'IL A PRÉVUES

Londres, 2 décembre. — M. Poincaré, après avoir fait l'exposé de son programme à la Conférence des Premiers ministres, donnera un aperçu des mesures coercitives qui, à son point de vue, devront être employées contre l'Allemagne en cas de besoin.

On croit savoir que M. Poincaré sera accompagné de M. de Lasteyrie.

M. MUSSOLINI DEMANDE QUE LA CONFÉRENCE SE TIENNE À BOULOGNE

Londres, 2 décembre. — Le marquis della Torre a exprimé au Foreign Office le désir de M. Mussolini que la Conférence ait lieu dans une ville plus rapprochée de Rome. Il a formulé ses préférences pour Boulogne.

M. Bonar Law ne proposerait pas de nouveau moratoire

Paris, 2 décembre. — On ne croit pas exacte l'information, de source anglaise, selon laquelle M. Bonar Law proposerait à ses trois collègues français, italien et belge, l'octroi d'un nouveau moratoire à l'Allemagne.

M. Gaston Roussel est nommé directeur de la Mutualité

Paris, 2 décembre. — Sur la proposition de M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, un décret vient d'être rendu sur lequel M. Gaston Roussel, préfet en disponibilité, est nommé directeur de la Mutualité et de la Prévoyance sociale, en remplacement de M. Malinval, mis en disponibilité sur sa demande.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LES NEGOCIATIONS DE LAUSANNE

L'intransigeance turque met la Conférence particulièrement difficile

LA QUESTION DES DETROITS

Lausanne, 2 décembre. — On prévoit que des difficultés surgiront prochainement à propos des détroits.

On craint aussi que les Turcs n'abandonnent aucune de leurs revendications.

À l'heure actuelle, Ismet-Pacha ne parle que de difficultés.

D'abord, quand on saisit son adversaire au bon endroit, il faut ne pas faire criser ses propres amis. Or, le port d'Anvers doit une part de son activité aux exportations de la Ruhr, et une paralysie dans le commerce extérieur de cette région atteindrait sérieusement nos amis belges qui ont, je crois, présenté des observations préjudiciables à cet égard. De son côté, l'Angleterre est marchande de charbon et, si nous prenons en main l'exploitation de la Ruhr, nous lui ferons quelques débouchés, ce qu'elle ne désire pas au moment même où elle a trop de chômeurs. Voilà un premier point, et il est d'importance.

D'autre part, si nous mettons la main sur le charbon de la Ruhr, il faudra ou le prendre, ou le vendre, et sans doute les deux. Est-ce bien le moment de concurrencer nos propres mines, alors que naguère encore nos arsenaux étaient surchargés ? Et, si nous le vendons à l'Allemagne qui en aura besoin, nous serons bien payés en marks-papier que nous aurons toutes les peines à transformer en devises valables. Si nous mettons un cordon douanier à l'exportation, nous percevons encore ces droits en marks-papier et le même problème reste posé.

Enfin, ce n'est pas tout de saisir une région comme la Ruhr. Il faut qu'elle travaille et nous voulons retirer quelque bénéfice de l'occupation. Est-ce qu'on fait travailler des centaines de mille hommes avec des baïonnettes ? S'ils font la grève des bras ouvriers, nous serons obligés de les nourrir jusqu'à ce qu'ils veulent bien travailler et, s'ils s'y refusent finalement et que nous n'acceptons pas de les nourrir, qu'ils ne pourront être par eux-mêmes affamés, nous serons obligés de les laisser, après une démonstration de force qui n'aura réussi qu'à afficher notre impuissance.

Et puis, il n'y a pas que les ouvriers. Il y a les ingénieurs. Ceux-ci, pour assurer le rendement de la mine, doivent être familiarisés avec elle. Ce serait une tâche très difficile pour nos ingénieurs, à nous, à pour remplacer les Allemands défilants, à leur faire accepter d'aller prendre en main la direction de l'exploitation de la Ruhr.

Pour ces diverses raisons, exposées sommairement, on voit que si la formule « occupation de la Ruhr » fait très bien sous la plume des polémistes, quand les gouvernements ont à envisager sa mise en pratique, quand ils en arrivent au faire et au prendre, ils hésitent les uns après les autres.

S'ils avaient été sûrs, depuis trois ans, que l'Allemagne manquera à ses obligations et qu'on n'aurait de ne pas tomber dans le plus redoutable des pièges, nous pourrions croire qu'ils seraient déjà mis la main sur ce gage inestimable.

Après M. Briand, nous voyons que M. Poincaré est très prudent quand il parle de la Ruhr et je n'ai pas vu encore qu'il se soit engagé dans cette solution qu'on a récemment encore pressé de prendre de divers côtés.

Ce n'est pas nous qui le blâmerons de se produire. S'il réussit à lever les difficultés que nous avons indiquées, tant mieux, et il s'y est certainement appliqué comme ses prédécesseurs. S'il ne se résout point à cette solution et qu'il ait réussi à trouver ailleurs ce qu'il a justement appelé des gages productifs, nous nous en rapporterons à sa sagesse. Car il est difficile, surtout dans le temps présent, d'être sage quand on est fort et qu'on se voit réduit à constater les défaillances du droit qu'on tient de la victoire et des traités.

Jean MORTIER.

LES RÉPARATIONS

L'entrevue de Londres

M. POINCARÉ EXPOSERA LES MESURES COERCITIVES QU'IL A PRÉVUES

Londres, 2 décembre. — M. Poincaré, après avoir fait l'exposé de son programme à la Conférence des Premiers ministres, donnera un aperçu des mesures coercitives qui, à son point de vue, devront être employées contre l'Allemagne en cas de besoin.

On croit savoir que M. Poincaré sera accompagné de M. de Lasteyrie.

M. MUSSOLINI DEMANDE QUE LA CONFÉRENCE SE TIENNE À BOULOGNE

Londres, 2 décembre. — Le marquis della Torre a exprimé au Foreign Office le désir de M. Mussolini que la Conférence ait lieu dans une ville plus rapprochée de Rome. Il a formulé ses préférences pour Boulogne.

M. Bonar Law ne proposerait pas de nouveau moratoire

Paris, 2 décembre. — On ne croit pas exacte l'information, de source anglaise, selon laquelle M. Bonar Law proposerait à ses trois collègues français, italien et belge, l'octroi d'un nouveau moratoire à l'Allemagne.

M. Gaston Roussel est nommé directeur de la Mutualité

Paris, 2 décembre. — Sur la proposition de M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, un décret vient d'être rendu sur lequel M. Gaston Roussel, préfet en disponibilité, est nommé directeur de la Mutualité et de la Prévoyance sociale, en remplacement de M. Malinval, mis en disponibilité sur sa demande.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LES ÉVÉNEMENTS DE GRÈCE

Un mouvement contre-révolutionnaire se dessine à Patras, Corinthe et dans l'armée de Thrace

LE PROCÈS DU PRINCE ANDRÉ A COMMENCÉ

Athènes, 2 décembre. — L'exécution des anciens ministres a été diversement interprétée dans l'armée, en Thrace particulièrement, où des symptômes d'indiscipline se manifestent, nombreux.

Les troupes de Thrace refusent d'obéir. Impuissant à ramener la discipline, le général Nieder a démissionné.

On craint fort que cette indiscipline de l'armée ne se traduise par une réaction contre la politique du gouvernement actuel et l'on redoute une contre-révolution.

Le général Nieder serait remplacé par l'actuel ministre de la guerre, le général Pangalos. Par ailleurs, la délégation hellénique à Lausanne déclare absolument inexactes les nouvelles qui représentent la situation de l'armée grecque en discipline de l'armée grecque en danger.

D'après les renseignements qu'elle possède, l'état de l'armée est tout à fait satisfaisant. Aucun acte d'indiscipline n'aurait été signalé.

On sait que l'opinion des puissances consiste à reconnaître que les capitulations vont être abolies, mais à condition que la Grèce devienne un État libre.

On croit savoir que le gouvernement français, dans la personne de son ministre à Athènes, s'efforcera de constituer un ministère républicain dont la présidence serait assumée par M. Politis, soit par M. Michalakopoulos.

De son côté, la délégation hellénique à Lausanne déclare qu'il est absolument inexact que M. Venizelos songe à quitter la conférence pour rentrer à Athènes.

On croit savoir que le gouvernement français, dans la personne de son ministre à Athènes, s'efforcera de constituer un ministère républicain dont la présidence serait assumée par M. Politis, soit par M. Michalakopoulos.

De son côté, la délégation hellénique à Lausanne déclare qu'il est absolument inexact que M. Venizelos songe à quitter la conférence pour rentrer à Athènes.

Jean MORTIER.

LES RÉPARATIONS

L'entrevue de Londres

M. POINCARÉ EXPOSERA LES MESURES COERCITIVES QU'IL A PRÉVUES

Londres, 2 décembre. — M. Poincaré, après avoir fait l'exposé de son programme à la Conférence des Premiers ministres, donnera un aperçu des mesures coercitives qui, à son point de vue, devront être employées contre l'Allemagne en cas de besoin.

On croit savoir que M. Poincaré sera accompagné de M. de Lasteyrie.

M. MUSSOLINI DEMANDE QUE LA CONFÉRENCE SE TIENNE À BOULOGNE

Londres, 2 décembre. — Le marquis della Torre a exprimé au Foreign Office le désir de M. Mussolini que la Conférence ait lieu dans une ville plus rapprochée de Rome. Il a formulé ses préférences pour Boulogne.

M. Bonar Law ne proposerait pas de nouveau moratoire

Paris, 2 décembre. — On ne croit pas exacte l'information, de source anglaise, selon laquelle M. Bonar Law proposerait à ses trois collègues français, italien et belge, l'octroi d'un nouveau moratoire à l'Allemagne.

M. Gaston Roussel est nommé directeur de la Mutualité

Paris, 2 décembre. — Sur la proposition de M. Paul Strauss, ministre de l'Hygiène, un décret vient d'être rendu sur lequel M. Gaston Roussel, préfet en disponibilité, est nommé directeur de la Mutualité et de la Prévoyance sociale, en remplacement de M. Malinval, mis en disponibilité sur sa demande.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Un vif incident à la Chambre

M. Uhry, député socialiste de l'Oise, insulte M. Walter, député du Bas-Rhin, puis il se rétracte, en exprimant ses regrets

SEANCE DU MATIN

Paris, 2 décembre. — M. Chassaing-Goyon ouvre la séance à 9 h. 40, devant vingt députés.

M. Colrat est au banc du gouvernement. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine.

M. UHRY

La parole est à M. Uhry, député de l'Oise, dans la discussion générale du budget. M. Uhry se prononce pour la suppression du haut commissariat et estime qu'on peut faire rentrer complètement l'Alsace et la Lorraine dans le cadre politique de la France.

Un violent incident A propos d'une lettre du dessinateur Zislin, se plaignant amèrement de la région d'Alsace et de Lorraine, que lit M. Uhry, un violent tumulte éclate.

La plupart des députés d'Alsace et de Lorraine protestent contre cette lettre. M. Zislin a servi comme adjudant dans l'armée française; il n'a pas été attaché, lui, au 2^e bureau de chef-major allemand.

Ces mots déclenchent un tumulte qui dure plus d'un quart d'heure. M. Walter, entouré de ses amis, somme M. Uhry de s'expliquer ou de se rétracter.

Le Président s'efforce, en vain, de ramener le calme. M. Uhry. — J'ai le droit de choisir entre l'opinion de M. Zislin qui a servi dans l'armée française et celle de M. Walter, dont je ne salue pas le patriotisme, mais qui, par suite de circonstances, a été mobilisé dans l'armée allemande.

M. Walter. — Je n'ai jamais porté l'uniforme allemand. Je n'ai jamais été mobilisé et figure absolument ce que signifie l'insinuation de M. Uhry.

M. Uhry répète les raisons que ses amis en Alsace avaient avancées et que je leur ait fait rétracter. Vous m'avez insulté, jusqu'ici, je vous ai considéré comme un adversaire, mais comme un homme honnête; aujourd'hui, je considère que vous êtes un homme capable de toutes les infamies. (Applaudissements répétés à droite et à gauche.)

Maintes les exhortations de ses collègues, M. Uhry ne veut pas se rétracter. M. Walter le traite de lâche et le rapporteur, M. de Tineur du Pout, qui a servi dans l'armée allemande, se lève et dit : Je vous défends, dorénavant, de m'appeler ainsi. (Applaudissements.)

Tous les députés d'Alsace et de Lorraine et de nombreux autres collègues de l'émigration, investissent M. Uhry.

Le Président se décide alors à se couvrir et à lever la séance.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 2 décembre. — M. Arago ouvre la séance à 15 h. 05.

La Chambre adopte, sans débat, divers projets d'intérêt particulier.

L'insurrection en Thrace

Sofia, 2 décembre. — Le nombre des réfugiés provenant de la Thrace occidentale augmente journellement.

Tous expriment la nouvelle panne dans la presse bulgare, d'après laquelle des troubles auraient éclaté dans cette province.

Troubles graves à Smyrne

500 VICTIMES

Athènes, 2 décembre. — Des voyageurs arrivés de Smyrne, rapportent que des troubles graves viennent de se produire dans cette ville.

Les populations turque et indigène ont organisé une grande manifestation pour demander le retour en Ionie des populations chrétiennes dont le départ a ruiné le commerce de Smyrne.

Les troupes kémalistes ayant essayé de disperser les manifestants, un combat s'ensuivit. On estime à 500 le nombre des victimes laissées sur le terrain.

LA DISQUALIFICATION DE SIKI

M. DIAGNE, député du Sénégal, a été déclaré inéligible, pour le non respect de son titre de champion.

L'inauguration d'un monument à la mémoire des avocats morts pour la France

Paris, 2 décembre. — M. Millerand a présidé, ce matin, la cérémonie d'inauguration du monument élevé, au Palais de Justice, à la mémoire des avocats morts pour la France.

M. Millerand a été reçu, à son arrivée, par M. Poincaré, M. Colrat, le maréchal Foch, etc.

Ces deux derniers ont prononcé une courte et vibrante allocution.

La grève des boulangers parisiens

Des poursuites pour délit de coalition vont être exercées contre eux

LA GREVE EST DECLENCHEE

Paris, 2 décembre. — Les boulangers de Paris, ont fermé leurs boutiques. Certains ont, ce matin, apposé sur leurs devantures des affiches prévenant le public de la fermeture, mais sans toutefois indiquer le motif de la grève, motif qui est d'ailleurs connu de tous les Parisiens par la lecture des journaux.

Aussitôt, dès les premières heures de la matinée, les ménagères se sont-elles mises à faire leurs provisions de pain.

La population a accueilli, sans émotion, ce matin, la nouvelle de la grève. L'impression générale est que tous les boulangers ne fermeront pas leurs boutiques.

Devant ce fait, le public nombreux, attentif et de petites queues se sont formées sous la surveillance d'un sergent de ville. Jusqu'ici, on ne signale aucun incident.

UNE PLAINTE DES MINISTRES INTERRESSES AU GARDE DES SCEAUX

Paris, 2 décembre. — MM. Maunoury et Cléron ont déposé, ce matin, entre les mains de M. Colrat, garde des Sceaux, une plainte contre les boulangers pour délit de coalition.

LES MESURES DE L'ADMINISTRATION

M. Magniot a conféré avec le préfet de la Seine et le gouverneur militaire de Paris, au sujet des mesures à prendre en cas de grève des boulangers.

Toutes dispositions analogues aux dispositions qui avaient été arrêtées, dans des circonstances identiques, dans l'éventualité de lock-out ou de grève de mitrons ont été prises.

Le gouverneur militaire a transmis sans délai aux services de l'intendance, notamment, les instructions qu'il avait reçues du ministre. La population peut se rassurer, déclare-t-on au Cabinet du ministre de la guerre. Toutes mesures utiles ont été prises.

Paris ne manquera pas de pain.

Au ministère de l'Intérieur, on envisage également la situation avec confiance. La grève, dit-on, sera loin d'être effective et c'est à peine si 20 0/0 de boulangeries fermeront. Toutes les mesures sont prises pour assurer le ravitaillement de la population sans même qu'il soit besoin de songer à la réquisition des fournils que les patrons boulangers veulent laisser éteindre.

D'autre part, la Préfecture de la Seine a pris les dispositions nécessaires pour que les distributions de pain soient assurées dans les quartiers des arrondissements.

UN MEETING DE PROTESTATION CONTRE L'ELEVATION DU PRIX DU PAIN

Paris, 2 décembre. — Un meeting de protestation contre l'élevation du prix du pain aura lieu jeudi soir à 19 h., à l'Hôtel des Sociétés savantes sur l'initiative de la Fédération des coopératives de France.

M. Justin Godard, député du Rhône, présidera cette réunion.

EN SEINE-ET-OISE

Versailles, 2 décembre. — Ce matin, M. Bonnefoy-Sibour, préfet de Seine-et-Oise, a été avisé que les boulangers cessaient la fabrication du pain à partir d'une heure; mais qu'ils mettaient leurs fours à la disposition des municipalités.

Le Préfet a en conséquence communiqué avec le gouverneur militaire de Paris, pour que la population de Seine-et-Oise ne soit pas privée de pain.

UN ARRÊT IMPORTANT EN MATIÈRE DE LOYERS

La date de départ de la participation aux charges pour les prorogataires

Paris, 2 décembre. — La Commission supérieure des loyers de Cour de cassation a rendu jeudi, un arrêt important. Le loi du 21 mars 1922 stipule que les locataires appelés à bénéficier des prorogations de la loi du 9 mars 1918 doivent participer aux charges et aux contributions, proportionnellement à leur augmentation. Les tribunaux étaient en désaccord sur le point de départ de cette participation.

La Commission supérieure de la Cour de cassation vient de régler cette controverse, en déclarant que la participation aux charges et contributions ne peut être exigée des locataires, appelés à bénéficier des prorogations de la loi du 9 mars 1918 qu'à la date de l'entrée en jouissance de la prorogation.

LES VICTIMES DE LA GUERRE RECLAMENT

Paris, 2 décembre. — La Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, ainsi que les fédérations d'anciens combattants et mutilés, communique la note suivante :

Les sous-estimations des invalidités de guerre, contrairement à l'esprit de la loi du 21 mars 1922 et contre la volonté du législateur, les médecins experts, les commissions de réforme et la C.G.M., afin de participer effectivement au complément du budget des dépenses recouvrables, proposent actuellement à la révision des pensions.

Il les obtiennent systématiquement, en sous-estimant les invalidités de guerre, en dressant des procès-verbaux d'expertise ou de liquidation qui n'ont aucun rapport, soit avec l'invalidité réelle du soldat, soit avec les barèmes en vigueur.

De ce fait, un grand nombre de réformés de guerre voient leur position financière et leur bien-être totalement supprimés.

Pour parer à cet état de choses, la Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, ainsi que les fédérations d'anciens combattants et mutilés, ont organisé un service spécial de contrôle de vérification des décisions des commissions de réforme et de service général de la liquidation des pensions.

Le service spécial de contrôle de vérification des décisions des commissions de réforme et de service général de la liquidation des pensions.